PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

BUDGET 2025 RÈGLEMENTS NUMÉROS 388-24, 389-24, 390-24, 391-24, 392-24 ET 393-24

Je soussignée, Catherine Séguin, notaire et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 6 janvier 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6e jour de janvier de l'an deux mille vingt-cinq.

Catherine Séguin, notaire

Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS NUMÉROS 388-24, 389-24, 390-24, 391-24, 392-24 ET 393-24 BUDGET 2025

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QU'à sa session ordinaire du 18 décembre 2024, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté les règlements numéros 388-24, 389-24, 390-24, 391-24, 392-24 et 393-24 concernant les prévisions budgétaires pour l'année 2025 ainsi que la répartition des dépenses.

Les quotes-parts à chacune des municipalités-membres seront donc envoyées en conséquence dans les délais prévus.

Lesdits règlements sont disponibles au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante : http://mrcrdn.qc.ca ainsi qu'au bureau de chacune de ses municipalités constituantes.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19° jour de décembre 2024.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat Directeur général et greffier-trésorier